

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2013/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2013

DCM N° 13-11-28-15

Objet : Versement d'une subvention d'équipement à la paroisse de Notre-Dame de Lourdes (Devant-lès-Ponts).

Rapporteur: M. PLANCHETTE

Le Conseil de Fabrique de Notre-Dame de Lourdes sollicite l'aide financière de la Ville pour réaliser des travaux de rénovation à la "maison d'œuvres" portant sur la mise en peinture des murs intérieurs et la pose de nouveaux sols et plinthes.

La paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le montant total de ces travaux est estimé à 6 266.50 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse de Notre-Dame de Lourdes une subvention d'équipement d'un montant de 3 126.98 € (correspondant à 49.9 % de la dépense totale).

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes,

VU les articles 42 et 92 du décret du 30 décembre 1809 modifié,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

VU l'intérêt collectif du projet et l'usage public de la "maison d'œuvres",

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement à la paroisse de Notre-Dame de Lourdes d'un montant de 3 126.98 € représentant la participation financière de la Ville à la réalisation de différents travaux de rénovation à la "maison d'œuvres" portant sur la mise en peinture des murs intérieurs et la pose de nouveaux sols et plinthes.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ